

Avis et prises de position

Conseil des monuments et sites du Québec

Numéro 122, automne 2009

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/15622ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (imprimé)

1923-2543 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Conseil des monuments et sites du Québec (2009). Avis et prises de position. *Continuité*, (122), 56–58.



RESPECTEZ LE LEGS, SVP !



Une partie du parc de Vincennes, un site de Beaumont reconnu « d'intérêt historique élevé », pourrait être vendue afin qu'y soit construit un complexe hôtelier.

Photo : Louise Mercier

Le Conseil des monuments et sites du Québec (CMSQ) a appris de citoyens inquiets que la Municipalité de Beaumont a voté deux résolutions depuis le début de l'année en vue de vendre une partie du parc de Vincennes à des intérêts privés qui souhaitent y construire un complexe hôtelier de 50 chambres.

Autrefois partie intégrante de la seigneurie de Vincennes (1672), le parc de Vincennes est un site d'une valeur historique certaine qui offre un

panorama exceptionnel sur le fleuve Saint-Laurent et l'île d'Orléans. Reconnu « d'intérêt historique élevé » à des fins de conservation par la MRC de Bellechasse, il offre en outre le seul accès public au littoral dans les environs. Sur le site, le moulin banal de Vincennes, incendié en 1949, a été reconstruit par la Municipalité en 2006, selon ses plans d'origine de 1733. Un investissement public de plus de 600 000 \$.

VENTE ILLÉGALE

En 1943, le gouvernement du Québec accepte la donation du site de la part de Lorenzo Auger, conformément aux conditions stipulées dans son testament, soit « son entretien et son expansion dans un but d'intérêt public et d'éducation

Seul accès public au littoral dans les environs, le parc offre une superbe vue sur le fleuve et l'île d'Orléans.

Photo : Louise Mercier

nationale ». M. Auger, qui possédait ces terrains depuis 1920, avait fait de la création de ce parc l'œuvre de sa vie et souhaitait en assurer la pérennité par ce legs. En 1945, le gouvernement agrandit le parc afin de créer un accès à partir de la route 132. Il en fait un parc public et récréatif, jusqu'à sa cession à la Municipalité de Beaumont en 1985.

Selon un avocat impliqué dans le dossier, M^e André Gagnon, la vente d'une portion de ce parc reçu en legs n'est pas légale puisque le gouvernement n'avait pas la possibilité de vendre à des intérêts privés pour du développement sur le site lorsqu'il en était propriétaire, pas plus qu'il ne peut aujourd'hui autoriser la Municipalité à le faire. D'après l'avocat, cela aurait pour conséquence d'annuler, pour une partie importante du parc, la vocation de parc public récréatif et gratuit imposée par Lorenzo Auger dans sa donation conditionnelle. Toujours selon M^e Gagnon, l'opération de l'hôtel et l'achalandage qu'il susciterait feraient en sorte que le public ne pourrait plus jouir du parc à sa guise, ni de sa vue superbe, dans la paix et la tranquillité.

La balle est donc maintenant dans le camp du gouvernement. Le CMSQ a demandé à Norman MacMillan, ministre délégué aux Transports, d'agir rapidement pour assurer la pérennité du parc et de son usage public ainsi que le respect du legs de M. Auger. Ce dossier touche l'épineuse question de la responsabilité de l'État québécois dans la préservation du patrimoine, en particulier en ce qui concerne la pérennité des legs privés qu'il reçoit.



La maison Robert-Bélanger citée

Le 15 juin, au grand plaisir et soulagement du CMSQ et de nombreux résidents soucieux de conserver le patrimoine historique local, le conseil municipal de Montréal ajoutait un nouveau bâtiment d'intérêt exceptionnel à son corpus de biens culturels protégés. La Ville a en effet reconnu l'importance patrimoniale de la maison Robert-Bélanger en la citant monument historique, en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur les biens culturels.

Érigée entre 1803 et 1806, la maison Robert-Bélanger est située dans l'arrondissement de Saint-Laurent sur le chemin du Bois-Franc, un des tracés fondateurs de l'île de Montréal qui desservait les terres agricoles de la côte Saint-Louis-du-Bois-Franc. Par ses caractéristiques architecturales propres aux anciennes maisons de ferme (simplicité, taille modeste, murs de pierre, lucarnes à pignon, etc.), son implantation en bordure de route et la qualité du paysage et de l'aménagement naturels du terrain – avec ses majestueux arbres

centenaires –, elle demeure l'une des dernières manifestations du passé rural du secteur. Ayant passé entre les mains de plusieurs générations de Robert et de Bélanger, elle symbolise également la pratique courante de transmission du patrimoine familial en milieu rural aux XVIII^e et XIX^e siècles au Québec.

Le CMSQ se réjouit de cette décision qui souligne l'ancienneté, la rareté et l'authenticité de la maison et de son site. Elle légitime la mobilisation citoyenne entourant leur protection et leur mise en valeur et confirme l'attention particulière que l'administration montréalaise leur a portée depuis quelques années. En plus d'avoir été identifiée comme bâtiment d'intérêt patrimonial et architectural dans le plan d'urbanisme de la Ville et d'avoir été inscrite dans le Répertoire d'architecture traditionnelle sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal, la maison avait aussi été répertoriée dans l'Inventaire des anciennes maisons de ferme de l'île de Montréal et de l'île Bizard.



Construite entre 1803 et 1806, la maison Robert-Bélanger est l'un des derniers témoins du passé rural de l'arrondissement de Saint-Laurent, à Montréal.

Source : Bureau du patrimoine, de la toponymie et de l'expertise de la Ville de Montréal

En juin, le processus de reconnaissance de la valeur patrimoniale de la maison Robert-Bélanger s'est vu bonifier par la recommandation favorable du Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) quant à la citation du monument. Le CPM avait été mandaté en mars 2009 par le conseil municipal afin de tenir une séance de consultation publique sur ce projet. Compte tenu de la

vive opposition des propriétaires actuels relativement à la citation de la maison, le CPM suggère notamment dans son rapport que cette dernière « trouve preneur le plus rapidement possible afin de la sécuriser à long terme et d'assurer qu'elle sera restaurée et pourra ainsi contribuer positivement et pleinement à la qualité de vie de l'arrondissement de Saint-Laurent ».

Une déclaration pour le canal de Grenville

Le 30 mai, une nouvelle étape a été franchie dans le dossier de la sauvegarde du canal de Grenville, situé le long de la rivière des Outaouais entre Montréal et Ottawa. Cet ouvrage de génie militaire britannique, construit à la suite de la guerre anglo-américaine de 1812, a été le point central d'une journée d'étude instaurée par le village de Grenville, en collaboration avec la MRC d'Argenteuil et

Héritage Montréal. Cette journée a rassemblé plusieurs personnalités politiques, citoyens de Grenville et de la région, chercheurs universitaires et experts en histoire et en patrimoine. Elle s'est conclue par la signature d'une déclaration soulignant l'urgence de protéger ce joyau patrimonial. Cette déclaration jette, entre autres, les bases d'un projet de réhabilitation et réclame une aide financière du gouvernement

fédéral. Par ailleurs, deux mois à peine après cette rencontre, la fondation Héritage Canada inscrivait le canal de Grenville à la liste des sites du patrimoine les plus menacés au pays. Pour lire la déclaration : www.cmsq.qc.ca/avis/avis.htm

Le canal de Grenville, entre Ottawa et Montréal, a un urgent besoin de protection.

Photo : Michel Prévost



Au secours de la maison Lucien-Bolduc



La maison Lucien-Bolduc, à Saint-Éphrem-de-Beauce, a toujours servi de magasin général. Le ministère des Transports du Québec voulait démolir le bâtiment pour reconfigurer le carrefour.

Photos : MCCCCQ

Maison d'une très grande valeur patrimoniale, l'ancien magasin général Bolduc fait partie de l'histoire de Saint-Éphrem-de-Beauce depuis 125 ans. Construit en 1884, inspiré de l'architecture du presbytère de la localité, le bâtiment a toujours servi de magasin général, ce qui en fait le plus vieux local commercial de la municipalité et un lieu de rassemblement traditionnel dans le noyau villageois.

En septembre 2008, le ministère des Transports du Québec (MTQ) acquiert la maison dans le but de la démolir pour reconfigurer le carrefour des routes 271 et 108 qui se croisent à cet endroit. Deux mois plus tard, devant la vive réaction d'un groupe de citoyens, le MTQ décide de surseoir temporairement à la démolition du magasin Bolduc et de réévaluer le dossier. Une nouvelle décision devait être prise en juin dernier; on attend toujours l'annonce du Ministère.

Le CMSQ a manifesté son appui à la préservation de la maison Bolduc et, par la même voix, a invité le MTQ à prendre une décision permanente pour assurer la préservation à long terme de ce bien et du milieu dans lequel il s'inscrit. Les villages se sont bâtis le long de ces routes anciennes qu'on appelle parcoureurs, témoins de l'établissement humain. Modifier leur configuration change le sens historique du patrimoine urbain. D'autres possibilités devraient donc être explorées afin d'assurer la sécurité routière à ce carrefour.

Colline Parlementaire : progrès en vue ?

Dans une vaste démarche visant à établir un programme particulier d'urbanisme (PPU) pour le secteur de la colline Parlementaire de Québec, la Ville de Québec a tenu en mai un forum public pour discuter des enjeux et des objectifs du développement de ce secteur. Le PPU est un outil de prise de décision urbanistique qui permet de préciser, d'encadrer et d'harmoniser dans une zone les futures interventions de développement publiques ou privées.

Le CMSQ a participé au forum en plus de déposer un mémoire dans lequel il expose ses réflexions sur la préservation du patri-

moine et sur l'aménagement urbain de ce secteur d'une très grande valeur symbolique. Le mémoire est disponible sur le site Internet du CMSQ (www.cmsq.qc.ca/avis/avis.htm) et sur celui de la Ville, qui s'est engagée à mettre en ligne les mémoires reçus dans cette ronde préliminaire de consultation.

Cet automne, la Ville élaborera le projet du PPU de la colline Parlementaire, qui sera soumis à une autre consultation publique avant d'être approuvé en 2010.

Comités Avis et prises de position du Conseil des monuments et sites du Québec

MEMBRES OUEST DU QUÉBEC

Jean Bélisle, professeur en histoire de l'art; Michel Prévost, archiviste; Louis-Guy Bégin, consultant en aménagement et patrimoine bâti; Gaétane Dufour, historienne de l'art; Stéphanie Chaumont, agente de développement culturel; Léopoldine Marcotte, consultante en patrimoine.

MEMBRES EST DU QUÉBEC

Pierre Larochelle, expert en milieux bâtis; Charles Méthé, consultant en muséologie; Louise Mercier, présidente du Conseil des monuments et sites du Québec.

POUR INFORMATION :

Stéphanie Wells, agente de liaison
Comité APP, région de l'Ouest du Québec: École d'architecture
Faculté de l'aménagement, Université de Montréal, C.P. 6128
succ. Centre-Ville, local 3021, Montréal (Québec) H3C 3J7
Tél.: 514 343-7413 • Téléc.: 514 343-2042
Courriel: appouest@cmsq.qc.ca

Robert Mayrand, agent de liaison
Comité APP, région de l'Est du Québec
82, Grande Allée Ouest, Québec (Québec) G1R 2G6
Tél.: 418 647-4347 ou 1 800 494-4347 • Téléc.: 418 647-6483
Courriel: appest@cmsq.qc.ca

Le mémoire du Conseil des monuments et sites du Québec *Pour l'avenir du patrimoine culturel au Québec* est disponible au www.cmsq.qc.ca sous la rubrique Nouveautés et événements.